

Restauration collective : favorisons les produits locaux de saison

François Monin (PDC)

Le canton du Jura est un terroir propice aux productions agricoles diversifiées et saines. Ainsi, les produits de qualité issus de l'agriculture locale méritent d'être mis en valeur.

La responsabilité individuelle des familles jurassiennes et acteurs privés fonctionne bien dans notre région, comme au niveau national. La vente directe à la ferme, sur les marchés hebdomadaires et au travers des circuits courts est en constante augmentation. Un sondage récent de l'Université de Lucerne révèle une tendance à accorder plus d'attention à la régionalité et à la provenance des aliments, dopés par la crise sanitaire et le semi-confinement. Cette évolution est très réjouissante. Ce constat montre également que le secteur agroalimentaire suisse, mettant l'accent sur la qualité, la durabilité et la régionalité des produits dans toutes ses branches de production, est sur la bonne voie et que les efforts doivent être poursuivis.

Dans sa publication « Agriculture et alimentation », l'Office fédéral de la statistique rappelle que les ménages suisses dépensent en moyenne près de 12% de leurs revenus à leur alimentation. La première moitié concerne l'achat de denrées alimentaires consommées chez soi. La deuxième moitié comprend les aliments et boissons consommés hors du domicile. L'impact de cette deuxième part n'est donc pas à négliger dans nos politiques alimentaires et agricoles.

A titre d'exemples, le canton du Valais et l'EPFL ont mis en place des systèmes simples et efficaces, afin de constamment améliorer les chaînes d'approvisionnement alimentaire de la restauration collective. Celles-ci sont basées sur la mise en commun des connaissances et de la collaboration au sein des filières. Le canton du Valais s'est notamment appuyé sur des indicateurs et partenaires existants – notamment Fourchette Verte – pour la mise en œuvre d'interventions politiques.

En juin 2021, la stratégie Projab (commission de la FRI pour la promotion de l'agriculture biologique – instituée en 2005 par le Parlement jurassien) a été validée sur la base d'un large consensus. La première mesure préconisée est que « la restauration collective utilise un quart des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant la production régionale ». Du côté de la production, 20% des exploitations agricoles jurassiennes produisent actuellement selon le cahier des charges de Bio Suisse, part qui est en constante augmentation. Cette mesure de promotion du bio aura également pour effet de générer une plus-value dans la région.

Dans le canton du Jura, l'Etat, les communes et de nombreuses institutions publiques et parapubliques exploitent, subventionnent et mandatent des établissements fournissant des milliers de repas par jour aux enfants, personnes en études, collaboratrices et collaborateurs du Canton, ainsi qu'aux pensionnaires des homes et établissements hospitaliers. Il est dès lors du ressort du canton de montrer l'exemple, encourageant la consommation et l'utilisation de produits issus de l'agriculture et des entreprises de transformations locales. Ceci a pour but de favoriser le commerce et l'économie de la région, la durabilité et la qualité des produits consommés et la baisse du transport lié à notre alimentation. L'éducation à la saisonnalité alimentaire passe elle aussi par l'assiette et devrait être prise en compte lors de l'élaboration des menus des cantines jurassiennes pragmatique sans renchérir le prix des repas.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mettre en place une politique privilégiant un approvisionnement des cuisines collectives avec des produits de proximité, répondant aux exigences du développement durable et en proportion issue de l'agriculture biologique suisse, selon les objectifs de la stratégie Projab. Dans ce sens, une part minimale évolutive de produits issus des productions susmentionnées devrait être imposée aux établissements qui bénéficient de subventions cantonales.

François Monin (PDC)

Co-signataires

- Mathieu Cerf (PDC)
- Magali Voillat (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Lionel Maitre (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)

Intervention déposée officiellement le 30 juin 2021

Documents annexés

- M1385.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1385
.....

Restauration collective : favorisons les produits locaux de saison

Le canton du Jura est un terroir propice aux productions agricoles diversifiées et saines. Ainsi, les produits de qualité issus de l'agriculture locale méritent d'être mis en valeur.

La responsabilité individuelle des familles jurassiennes et acteurs privés fonctionne bien dans notre région, comme au niveau national. La vente directe à la ferme, sur les marchés hebdomadaires et au travers des circuits courts est en constante augmentation. Un sondage récent de l'Université de Lucerne révèle une tendance à accorder plus d'attention à la régionalité et à la provenance des aliments, dopés par la crise sanitaire et le semi-confinement. Cette évolution est très réjouissante. Ce constat montre également que le secteur agroalimentaire suisse, mettant l'accent sur la qualité, la durabilité et la régionalité des produits dans toutes ses branches de production, est sur la bonne voie et que les efforts doivent être poursuivis.

Dans sa publication « Agriculture et alimentation », l'Office fédéral de la statistique rappelle que les ménages suisses dépensent en moyenne près de 12% de leurs revenus à leur alimentation. La première moitié concerne l'achat de denrées alimentaires consommées chez soi. La deuxième moitié comprend les aliments et boissons consommés hors du domicile. L'impact de cette deuxième part n'est donc pas à négliger dans nos politiques alimentaires et agricoles.

A titre d'exemples, le canton du Valais et l'EPFL ont mis en place des systèmes simples et efficaces, afin de constamment améliorer les chaînes d'approvisionnement alimentaire de la restauration collective. Celles-ci sont basées sur la mise en commun des connaissances et de la collaboration au sein des filières. Le canton du Valais s'est notamment appuyé sur des indicateurs et partenaires existants – notamment Fourchette Verte – pour la mise en œuvre d'interventions politiques.

En juin 2021, la stratégie Projab (commission de la FRI pour la promotion de l'agriculture biologique – instituée en 2005 par le Parlement jurassien) a été validée sur la base d'un large consensus. La première mesure préconisée est que « la restauration collective utilise un quart des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant la production régionale ». Du côté de la production, 20% des exploitations agricoles jurassiennes produisent actuellement selon le cahier des charges de Bio Suisse, part qui est en constante augmentation. Cette mesure de promotion du bio aura également pour effet de générer une plus-value dans la région.



Dans le canton du Jura, l'Etat, les communes et de nombreuses institutions publiques et parapubliques exploitent, subventionnent et mandatent des établissements fournissant des milliers de repas par jour aux enfants, personnes en études, collaboratrices et collaborateurs du Canton, ainsi qu'aux pensionnaires des homes et établissements hospitaliers. Il est dès lors du ressort du canton de montrer l'exemple, encourageant la consommation et l'utilisation de produits issus de l'agriculture et des entreprises de transformations locales. Ceci a pour but de favoriser le commerce et l'économie de la région, la durabilité et la qualité des produits consommés et la baisse du transport lié à notre alimentation. L'éducation à la saisonnalité alimentaire passe elle aussi par l'assiette et devrait être prise en compte lors de l'élaboration des menus des cantines jurassiennes pragmatique sans renchérir le prix des repas.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mettre en place une politique privilégiant un approvisionnement des cuisines collectives avec des produits de proximité, répondant aux exigences du développement durable et en proportion issue de l'agriculture biologique suisse, selon les objectifs de la stratégie Projab. Dans ce sens, une part minimale évolutive de produits issus des productions susmentionnées devrait être imposée aux établissements qui bénéficient de subventions cantonales.

Delémont, le 30 juin 2021

Nom de l'auteur



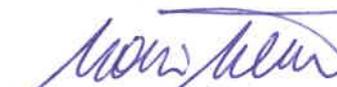
François Monin



Anne Froidevaux



Stéphane Thevoz



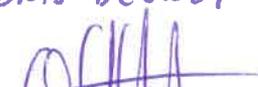
BORIS BEURET



MAGALI VILLAT



MARCEL MEYER



Olivier Coffinet



Mathieu Coffinet



GAETAN CORRAAT



VINCENT ESCHMANN



Josiane Sudan



Jacques André Aubry



Lionel Thié



Bouret Serg

